

IV. L'ENVIRONNEMENT ET L'URUGUAY ROUND

Les résultats de l'Uruguay Round redéfinissent les droits, les obligations et les disciplines qui régiront les futurs rapports commerciaux entre les parties contractantes du GATT. En modifiant les conditions du commerce, ce nouvel ensemble influera sur le volume et l'origine des biens et services produits et échangés. L'évolution de la conjoncture économique et commerciale peut avoir des incidences environnementales locales, nationales, régionales et mondiales. Ces incidences sont difficiles à prévoir et à quantifier, mais elles sont suffisamment importantes pour justifier un examen.

Il faut d'abord connaître les impacts mondiaux possibles des accords de l'Uruguay Round avant de chercher à savoir ceux qu'ils auront sur le Canada. Une ronde de NCM qui entraîne une augmentation prévue de l'activité économique mondiale aura probablement un impact sur les problèmes environnementaux qui touchent le Canada et les autres pays. Il est difficile d'évaluer ces incidences environnementales mondiales, c'est pourquoi cet examen porte d'abord sur les incidences environnementales provenant de l'activité au Canada et ensuite sur les implications des résultats sur l'élaboration des politiques environnementales canadiennes.

Comme l'ont déclaré les pays dans un commun accord, lors du Sommet de la Terre, «un système commercial mondial ouvert rend possible une allocation et une utilisation plus efficaces des ressources et contribue ainsi à une augmentation de la production et des revenus, et à une diminution des demandes sur l'environnement²». L'augmentation des richesses produite par la libéralisation du commerce peut servir, entre autres, à améliorer la protection de l'environnement et à régler les problèmes environnementaux en cours. En limitant le recours au protectionnisme, qui peut avoir des effets dommageables sur l'environnement en encourageant artificiellement une utilisation plus intense des ressources, la libéralisation du commerce contribue à protéger l'environnement. En améliorant l'accès aux marchés dans de nombreux pays en développement, elle facilite également l'accès de ces pays aux meilleurs équipements et services de dépollution. Enfin, la libéralisation du commerce n'a pas d'effet défavorable sur la capacité des gouvernements à établir le niveau de protection de l'environnement qu'ils jugent approprié.

Les normes et les accords internationaux en matière d'environnement forment la base d'une infrastructure environnementale commune dans laquelle on peut promouvoir le développement durable. Dans le cadre des quelque 127 accords